



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



**DÉLIBÉRATION N°2020/07/06/01**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE COUILLY PONT AUX DAMES**

**Séance du 06/07/2020**

Nb de Conseillers en exercice : 19

Votants : 19

Convocation le 30/06/2020

Affichage le 09/07/2020

Le six juillet deux mille dix-vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de Couilly Pont aux Dames se sont réunis en mairie, dans la salle du Conseil, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis VAUDESCAL.

<b><i>Etaient présents</i></b>	Jean-Louis VAUDESCAL, Laure GUERIN-TAQUET, Dorian LEPLATRE, Jean-Michel CITRON, Elise LAUDE, Véronique MARCHAND, Olivier FAGES, Xavier LESAFFRE, Katia FIORENTINO, Raymond ENTZMANN, Paul DAVID, Caroline MONVOISIN, Pascale POUGET, Rosytta OBER, Stéphane GAY
<b><i>Présents par procuration</i></b>	Marie-Pierre BADRE à Jean-Louis VAUDESCAL Alain JACQUET à Laure GUERIN Thomas MAISONHAUTE à Rosytta OBER Jennyfer VAN DRIESSCHE à Caroline MONVOISIN
<b><i>Absents excusés</i></b>	
<b><i>Absents non excusés</i></b>	

**Secrétaire de séance (élu à l'unanimité) : Jean-Michel CITRON**

**OBJET : DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE COUILLY-ST GERMAIN**

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique que l'élection des représentants pour le syndicat intercommunal d'Assainissement doit être constituée de deux titulaires et deux suppléants.

Se présentent,

En qualité de titulaires : Jean-Louis VAUDESCAL, Dorian LEPLATRE

En qualité de suppléants : Raymond ENTZMANN, Véronique MARCHAND

Après avoir retenu les candidatures,

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants,

Titulaires : Jean-Louis VAUDESCAL, Dorian LEPLATRE

Suppléants : Raymond ENTZMANN, Véronique MARCHAND



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



La délibération est approuvée à l'unanimité

19	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstention(s)

Fait à Couilly Pont aux Dames,  
Le 10 juillet 2020



Le Maire  
Jean-Louis VAUDESCAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**Mairie de**  
**Couilly Pont aux Dames**



**DÉLIBÉRATION N°2020/07/06/02**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE COUILLY PONT AUX DAMES**

**Séance du 06/07/2020**

Nb de Conseillers en exercice : 19

Votants : 19

Convocation le 30/06/2020

Affichage le 09/07/2020

Le six juillet deux mille dix-vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de Couilly Pont aux Dames se sont réunis en mairie, dans la salle du Conseil, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis VAUDESCAL.

<b><i>Etaient présents</i></b>	Jean-Louis VAUDESCAL, Laure GUERIN-TAQUET, Dorian LEPLATRE, Jean-Michel CITRON, Elise LAUDE, Véronique MARCHAND, Olivier FAGES, Xavier LESAFFRE, Katia FIORENTINO, Raymond ENTZMANN, Paul DAVID, Caroline MONVOISIN, Pascale POUGET, Rosytta OBER, Stéphane GAY
<b><i>Présents par procuration</i></b>	Marie-Pierre BADRE à Jean-Louis VAUDESCAL Alain JACQUET à Laure GUERIN Thomas MAISONHAUTE à Rosytta OBER Jennyfer VAN DRIESSCHE à Caroline MONVOISIN
<b><i>Absents excusés</i></b>	
<b><i>Absents non excusés</i></b>	

**Secrétaire de séance (élu à l'unanimité) : Jean-Michel CITRON**

**OBJET : DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES D'ESBLY**

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection des représentants de la municipalité pour siéger en qualité de délégués au syndicat intercommunal du CES d'Esbyly.

Doivent être élus, 2 titulaires et 2 suppléants

Se présentent,

En qualité de titulaires : Stéphane GAY, Laure GUERIN

En qualité de suppléants : Caroline MONVOISIN, Raymond ENTZMANN

Après avoir retenu les candidatures,

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants,

Titulaires : Stéphane GAY, Laure GUERIN

Suppléants : Caroline MONVOISIN, Raymond ENTZMANN



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



La délibération est approuvée à l'unanimité

19	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstention(s)

Fait à Couilly Pont aux Dames,  
Le 6 juillet 2020

Le Maire  
Jean-Louis VAUDESCAL

A blue circular official stamp of the Mayor of Couilly Pont aux Dames. The stamp contains the text 'Mairie de Couilly Pont aux Dames' around the perimeter and the number '77860' at the bottom. A signature is written across the stamp.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



**DÉLIBÉRATION N°2020/07/06/03**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE COUILLY PONT AUX DAMES**  
**Séance du 06/07/2020**

Nb de Conseillers en exercice : 19  
Convocation le 30/06/2020

Votants : 19  
Affichage le 09/07/2020

Le six juillet deux mille dix-vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de Couilly Pont aux Dames se sont réunis en mairie, dans la salle du Conseil, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis VAUDESCAL.

<b><i>Etaient présents</i></b>	Jean-Louis VAUDESCAL, Laure GUERIN-TAQUET, Dorian LEPLATRE, Jean-Michel CITRON, Elise LAUDE, Véronique MARCHAND, Olivier FAGES, Xavier LESAFFRE, Katia FIORENTINO, Raymond ENTZMANN, Paul DAVID, Caroline MONVOISIN, Pascale POUGET, Rosytta OBER, Stéphane GAY
<b><i>Présents par procuration</i></b>	Marie-Pierre BADRE à Jean-Louis VAUDESCAL Alain JACQUET à Laure GUERIN Thomas MAISONHAUTE à Rosytta OBER Jennyfer VAN DRIESSCHE à Caroline MONVOISIN
<b><i>Absents excusés</i></b>	
<b><i>Absents non excusés</i></b>	

**Secrétaire de séance (élu à l'unanimité) : Jean-Michel CITRON**

**OBJET : DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TELEALARME ET TELESURVEILLANCE (SMITT)**

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique que l'élection des représentants pour le syndicat intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance doit être constituée de deux titulaires et un suppléant.

Se présentent,

En qualité de titulaires : Xavier LESAFFRE, Jean-Louis VAUDESCAL  
En qualité de suppléant : Jean-Michel CITRON

Après avoir retenu les candidatures,

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants,

Titulaires : Xavier LESAFFRE, Jean-Louis VAUDESCAL  
Suppléant : Jean-Michel CITRON



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



La délibération est approuvée à l'unanimité

19	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstention(s)

Fait à Couilly Pont aux Dames,  
Le 6 juillet 2020



Le Maire  
Jean-Louis VAUDESCAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).